



Conseil économique et social

Distr. générale
28 août 2013
Français
Original: anglais, français et russe

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des statistiques des transports

Soixante-quatrième session

Genève, 19–21 juin 2013

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail et évaluation biennale pour 2014–2015

Programme de travail et évaluation biennale

Note du secrétariat

I. Mandat

1. Comme suite à la décision du Comité des transports intérieurs de réexaminer son programme de travail tous les deux ans, le prochain examen devant avoir lieu en 2014 (ECE/TRANS/200, par. 120), le Groupe de travail est prié de passer en revue et d'adopter son programme de travail pour 2014–2015, ainsi que les critères pertinents en vue de l'évaluation biennale.

2. Le présent document contient le projet de programme de travail pour 2014–2015, les paramètres pertinents pour son évaluation biennale et les informations sur le statut du Groupe de travail.

II. Programme de travail pour 2014–2015

A. Introduction

3. On trouvera dans le présent document le projet de programme de travail pour 2014–2015 correspondant au sous-programme «Statistiques et informations sur les transports» du Comité des transports intérieurs. Le Groupe de travail des statistiques des transports est invité à examiner ce programme en vue de son adoption à sa session en cours. Le programme sera ensuite soumis au Comité des transports intérieurs et au Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour approbation officielle. Le Groupe de travail et le Comité des transports intérieurs auront la possibilité d'aménager le programme au cours de l'exercice biennal, ce dont il sera éventuellement rendu compte dans un document distinct.

4. Le projet de programme de travail, qui est conçu selon une approche axée sur les résultats, indique pour chaque module d'activités une réalisation escomptée et une liste de produits/activités proposés pour 2014–2015 et devant contribuer à l'obtention des résultats escomptés.

5. Le regroupement des activités en modules est identique à celui utilisé par le Comité des transports intérieurs pour l'évaluation biennale des résultats de son sous-programme.

6. Les modules d'activités ci-après constituent le sous-programme de la CEE relatif aux transports (ECE/TRANS/2012/9/Rev.1):

Numéro

de module *Sous-programme 2 – Transports*

1. Coordination générale (Comité des transports intérieurs et Bureau du Comité)
 2. Tendances et économie des transports (y compris les liaisons de transport Europe-Asie)
 3. Harmonisation des Règlements concernant les véhicules, changements climatiques et systèmes de transport intelligents (STI)
 4. Transport ferroviaire et Projet de chemin de fer transeuropéen (TER)
 5. Transport par voie navigable
 6. Transport intermodal
 7. Problèmes douaniers intéressant les transports
 8. Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)
 9. Transport des marchandises dangereuses (CEE)
 10. Transport des marchandises dangereuses (Conseil économique et social)
 11. Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) (Conseil économique et social)
 12. Transport des denrées périssables
 13. Statistiques des transports
 14. Transport routier et Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)
 15. Sécurité de la circulation routière
-

7. En outre, les produits/activités mentionnés dans le présent document correspondent au budget-programme de la CEE proposé pour 2012–2013 et sont au besoin complétés par des éléments additionnels de façon à tenir compte des évolutions et besoins plus récents des États membres de la CEE. Pour plus de facilité, la mention «Additionnel(le)» est associée à ces nouveaux produits/activités.

8. Les produits/activités ont été regroupés par module d'activités selon les grandes catégories suivantes: a) réunions et documents correspondants; b) publications et autres supports d'information; c) coopération technique, y compris les séminaires, ateliers, stages de formation et services de conseils.

9. Les indicateurs de succès pertinents ainsi que les données de référence et les objectifs en fonction desquels les résultats seront évalués sont présentés dans la section III du présent document.

10. Le présent document est fondé sur le programme de travail pour 2012-2013 tel qu'il a été adopté en 2013 par le Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/2012/9/Rev.1).

B. Objectif et stratégie

11. Le sous-programme de la CEE relatif aux transports a pour but de faciliter les mouvements internationaux de personnes et de marchandises par les moyens de transport terrestres et de porter la sûreté, la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique et la sécurité des transports à des niveaux qui contribuent véritablement au développement durable.

12. Le sous-programme relève de la Division des transports.

C. Produits/activités pour l'exercice biennal 2014–2015

Sous-programme 2 – Transports

Module 15: Statistiques des transports

<i>Présentation du module (facultative)</i>	<i>Réalisation escomptée</i>
Collecte et compilation de statistiques sur les transports, y compris de données sur la circulation routière, les accidents de la route et les transports ferroviaires. Établissement et tenue de la base de données en ligne de la CEE concernant les statistiques sur les transports afin de disposer de statistiques fiables, pertinentes, actualisées et d'utilisation facile.	Accroissement du volume et de la portée des statistiques disponibles sur les transports

Mise au point de méthodes appropriées et communes et d'une terminologie pour l'harmonisation des statistiques, en vue aussi de définir des indicateurs de transports durables. Il s'agit notamment de méthodes de collecte et de compilation de statistiques sur les transports routiers, ferroviaires, par voie navigable et par conduite, et sur le transport combiné, ainsi que sur les accidents de la route, en collaboration et en coordination avec d'autres organes de la CEE et les organisations internationales compétentes, afin d'encourager la production de statistiques complètes, actualisées et fiables, pour la planification et l'analyse de transports durables, et d'améliorer la comparabilité internationale des statistiques sur les transports.

Principales tâches de la Division des transports:

- Assurer le secrétariat du Groupe de travail des statistiques des transports et de son équipe d'experts
- Tenir une base de données en ligne contenant des statistiques sur les transports terrestres

Présentation du module (facultative)
Réalisation escomptée

- Représenter la CEE au sein du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des transports
 - Coordonner la compilation et la diffusion des données pour les recensements 2010 de la circulation sur les routes et sur les lignes ferroviaires E et préparation des recensements 2015 de la circulation sur les routes et sur les lignes ferroviaires E
 - Fournir un appui technique aux fins de la coopération technique et du renforcement des capacités relatives aux statistiques sur les transports
-

Produits/activités

a) Réunions et documents correspondants à l'intention des organes délibérants

15.1 Groupe de travail des statistiques des transports (soixante-cinquième session, 2014)

Documentation:

Rapport de la session annuelle du Groupe de travail. Documents sur l'évolution méthodologique et l'harmonisation des statistiques des transports, sur les activités du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des transports (Eurostat, Forum international des transports et CEE), sur les recensements 2015 de la circulation sur les routes et sur les lignes ferroviaires E et sur la mise en œuvre du document d'orientation de la CEE sur la collecte et la diffusion des statistiques sur les transports.

15.2 Groupe de travail des statistiques des transports (soixante-sixième session, 2015)

Documentation:

Rapport de la session annuelle du Groupe de travail. Documents sur l'évolution méthodologique et l'harmonisation des statistiques des transports, sur les activités du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des transports (Eurostat, Forum international des transports et CEE), sur les recensements 2015 de la circulation sur les routes et sur les lignes ferroviaires E et sur la mise en œuvre du document d'orientation de la CEE sur la collecte et la diffusion des statistiques sur les transports.

b) Publications et autres supports d'information

15.3 Base de données en ligne sur les statistiques des transports terrestres

15.4 Publication des statistiques des transports de la CEE pour l'Europe et l'Amérique du Nord

15.5 Publication des statistiques de la CEE sur les accidents de la circulation routière en Europe et en Amérique du Nord

15.6 Publication de cartes et de données concernant le recensement 2015 de la circulation sur les routes E

15.7 Publication de cartes et de données concernant le recensement 2015 de la circulation sur les lignes ferroviaires E

- 15.8 Publication des informations sur les principaux indicateurs concernant les transports dans la région de la CEE («Main transport indicators in the UNECE region») (deux éditions)
- 15.9 Publication de la cinquième édition du Glossaire des statistiques des transports, avec la collaboration d'Eurostat et du Forum international des transports (ou amendements à la quatrième édition du Glossaire)

c) *Coopération technique*

- 15.10 Appui aux fins de la coopération technique et du renforcement des capacités, en vue d'aider les pays à collecter, organiser et automatiser les statistiques sur les transports, notamment par l'organisation d'ateliers de formation et en tirant parti des connaissances spécialisées des gouvernements des pays membres et des organisations internationales

III. Évaluation biennale

13. Conformément aux décisions prises à la cinquante-huitième session du Groupe de travail, en juin 2007 (ECE/TRANS/WP.6/153, par. 9), les activités du Groupe sont mesurées, dans le cadre de l'évaluation biennale, au moyen d'une réalisation escomptée, de deux indicateurs de succès et des résultats correspondants. En février 2010, cette méthode a été approuvée par le Comité des transports intérieurs au titre de la planification fonctionnelle en vue de l'évaluation des résultats de l'exercice 2010–2011 (ECE/TRANS/2010/7).

14. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner ces paramètres, ainsi que les résultats effectifs pour 2012–2013 (voir ci-après), en vue de les conserver ou d'en définir de nouveaux pour l'exercice 2014–2015.

<i>Évaluation biennale</i>			
<i>Examen des éléments de mesure des résultats pour 2012–2013 et établissement des objectifs pour 2014–2015</i>			
<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Résultats effectifs</i>
15 Statistiques des transports	Accroissement du volume et de la portée des statistiques disponibles sur les transports	a) Nombre de produits statistiques fiables disponibles sur l'Internet	
		<i>Mesure des résultats:</i>	
		Objectif 2010–2011: base de données statistiques complète en ligne	Base de données statistiques complète en ligne
		Objectif 2012–2013: mise à jour de la base de données statistiques en ligne	Base de données statistiques complète en ligne
		Objectif 2014–2015: mise à jour de la base de données statistiques en ligne	

Évaluation biennale

Examen des éléments de mesure des résultats pour 2012–2013 et établissement des objectifs pour 2014–2015

<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Résultats effectifs</i>
		b) Exploitation des données mesurée en fonction du nombre de téléchargements effectués depuis le site Web	
		<i>Mesure des résultats:</i>	
		Objectif 2010–2011: 82 000 téléchargements	84 000 téléchargements
		Objectif 2012–2013: 85 000 téléchargements téléchargements ¹
		Objectif 2014–2015: 88 000 téléchargements	

IV. Statut du Groupe de travail

15. Conformément aux Directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement des Groupes de travail sous l'égide de la CEE, le mandat et la prolongation du Groupe de travail devraient faire l'objet d'un examen tous les cinq ans (ECE/EX/1, par. 1 c)). L'ITC, à sa soixante-quatorzième session en mars 2012, a renouvelé le mandat du Groupe de travail pour 5 ans (ECE/TRANS/224, par. 91), qui a ensuite été approuvé par la Commission à sa soixante-cinquième session en avril 2013 (...²).

16. Le mandat du Groupe de travail, adopté par le Groupe de travail le 8 juillet 2011 (ECE/TRANS/WP.6/161, par. 66) et approuvé par l'ITC le 1 mars 2012 (ECE/TRANS/224, par. 91), est contenu dans le document ECE/TRANS/WP.6/161, annexe II. Etant donné que le Groupe de travail n'a pas adopté de règlement intérieur spécifique, celui de la Commission s'applique.

¹ Pour des raisons techniques, le nombre de téléchargements effectués à partir du site Web pour la période 2012–2013 sera communiqué ultérieurement.

² La référence du document n'est pas encore disponible.